MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

Burkina Faso Unité - Progrès – Justice

058 Arrêté N°2006 / IMS/SG/CNRFP nomination portant d'un Coordonnateur National pour l'Exécution du Projet Développement de Vaccin Anti-Paludique (PDVAP) au sein du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (Contract N° HHSN266200400016C subcontract)

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N° 2006-02/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret N° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret N° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 novembre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la loi N° 20-98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'Administration de l'Etat ;
- Vu la loi N° 23-94/AN du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- Vu le décret N° 2002-536/PRES/PM/MS du 21 novembre 2002 portant création d'un Comité d'Ethique pour la Recherche en Santé au Burkina Faso ;
- Vu l'arrêté N° 2006-014 /MS/SG du 08 février 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CNRFP)
- Vu le Décret N° 98-241/PRE/PM/MEF du 19 juin 1998 portant Organisation et Fonctionnement des Projets et Programmes de Développement ;
- Vu le contrat N° HHSN266200400016C CNRFP sub-contract, entre le Noguchi Memorial Institute for Medical Research (NMIMR), de L'université du Ghana, Ghana et le Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CNRFP), Burkina Faso
- Vu l'arrêté N° 2006/MS/SG/CNRFP du portant création d'une Cellule de Projet de Développement de Vaccin-Antipaludique (PDVAP) au sein du CNRFP.

- Article 1: Monsieur Sodiomon Bienvenu SIRIMA, Matricule 37 545 P, Médecin Epidémiologiste, Chercheur, est nommé Coordonnateur National pour l'Exécution du Projet de Développement de Vaccin Anti-Paludique (PDVAP) au sein du Centre National de Recherche et de Formation sur le Paludisme (CNRFP), financé par l'Institut National des maladies Allergiques et infectieuses (NIAID) des Etats-Unis d'Amérique à travers le Noguchi Memorial Institute for Medical Research (NMIMR), de l'Université du Ghana.
- Santé de la Ministère du Secrétaire Général Article 2: Le l'Administrateur Délégué du CNRFP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature.
- Article 3: Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations

- CAB
- SG
- DEP
- DAF
- Contrôle financier
- CNRFP
- NMIMR (Noguchi Memorial Institute for Medical Reserch / Ghana)
- NIAID/NIH, Maryland Etats-Unis d'Amérique
- Intéressé
- Archives/Chrono

n 9 MAR 2006 Ouagadougou, le

Commandeur de Cordre National

2